



PUBLIC

MISE EN GARDE – Vols de colis

Le temps des festivités de fin d'année approche à grand pas. Les célébrations prendront d'autres formes cette année pour respecter les consignes sanitaires et plusieurs d'entre vous achèteront leurs cadeaux par internet.

Afin de ne pas avoir de mauvaises surprises et éviter les vols de colis, nous vous invitons à prendre en note les conseils suivants :



- Consultez les options offertes par le service de livraison. Privilégiez la collecte du colis à l'un des points de dépôts offerts dans votre localité ou à l'un des comptoirs de détail sécurisés.
- Surveillez attentivement la progression du cheminement de la livraison de vos colis (au moyen du système de repérage électronique qui vous est offert), afin d'être présent au moment de la livraison.
- En cas d'absence, demander à une personne de confiance de ramasser le colis pour vous. Au besoin, modifiez l'adresse de livraison pour le domicile d'une personne de confiance qui sera disponible au moment de la livraison.
- Aménagez un endroit sécurisé (par exemple un coffre muni d'un cadenas) près de l'entrée de votre domicile pour le dépôt de vos colis. Prévoir des instructions au livreur de le verrouiller.
- Si possible, faites installer une caméra de surveillance visible de l'entrée et fonctionnelle.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UN VOL

Communiquez avec votre Service de police local ou la Sûreté du Québec au 310-4141 ou *4141 (cellulaire).